



CALENDRIER 2022

Cher(e)s Camarades,

Vous trouverez ci-après les différentes sessions de formation pour l'année 2022.

Avec le CFMS et à l'Union départementale de la Gironde :

- Découverte de FO et moyens d'action du syndicat
- Fonctionnement et outils du syndicat
- Négociateur
- Communication Orale
- Découvrir l'économie
- CSE
- Connaître ses droits

Avec l'institut du travail et l'AFIP : Santé sécurité au travail, « Droit du travail », Conseillers Prud'hommes

NOUVEAU pour les formations « Découverte FO » :

- Les inscriptions se font directement sur e-fo et sont à valider par le syndicat (plus de fiche d'inscription à transmettre à l'UD).
- Clôture des inscriptions sur e-fo 45 jours avant la formation
- Jeudi 18 novembre 2021 de 10 h à 12 h : Présentation de la plateforme d'inscription en ligne
- Un tutoriel dédié aux stagiaires est disponible sur le site de l'UD FO 33.

Toutes les autres demandes d'inscription doivent impérativement :

- être adressées à l'Union Départementale de Gironde par le Secrétaire du syndicat revêtues de sa signature ou du cachet du syndicat, pour accord.
- La fiche d'inscription doit être signée, remplie lisiblement et envoyée à l'UD, pour étude et validation.
- Vous trouverez la fiche correspondante à télécharger pour chaque stage à partir du Calendrier 2022 en accès sur le site de l'UD, en cliquant sur la date souhaitée.
- Le stagiaire doit demander à son employeur un congé de formation économique sociale et syndicale **au minimum un mois avant le début de la session** par courrier. Le respect de ce délai est impératif pour ouvrir le droit à la formation.

Condition commune à tous les stages : être adhérent à FO et à jour de ses cotisations

Gisèle DELIGEY,
Secrétaire adjointe chargée de la formation syndicale

Formations 2022 organisées par le CFMS

<p>Découverte de FO et moyens d'action du syndicat</p> <p>Durée : 5 jours</p> <p>Clôture des inscriptions sur e-fo 45 jours avant la formation</p>	<p>Condition(s) à remplir par le stagiaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Manifester un intérêt pour l'action syndicale - Etre présenté par son syndicat <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etablir le rôle et la place du syndicat - Organiser et coordonner le travail syndical 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Du 17 au 21 janvier ■ Du 09 au 13 mai ■ Du 03 au 07 octobre ■ Du 28 novembre au 02 décembre
<p>Fonctionnement et outils du syndicat*</p> <p>Durée : 3 jours</p>	<p>Condition(s) à remplir par le stagiaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Manifester un intérêt pour l'action syndicale - Etre présenté par son syndicat <p>Objectifs :</p> <p>Connaître et comprendre le fonctionnement du syndicat pour mener correctement l'action syndicale dans l'entreprise ou l'administration</p>	<p style="text-align: center;">Du 08 au 10 février</p>
<p>Je négocie*</p> <p>Durée : 3 jours</p>	<p>Condition(s) à remplir par le stagiaire :</p> <p>S'adresse aux délégués syndicaux et aux Secrétaires de syndicat ainsi qu'aux camarades siégeant en CTP se retrouvant en situation de négociation</p> <p>Objectifs :</p> <p>Acquérir une méthodologie simple pour préparer une négociation, la conduire, la suivre et en exploiter le résultat</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Du 08 au 10 mars ■ Du 28 au 30 juin
<p>Communication orale*</p> <p>Durée : 3 jours</p>	<p>Condition(s) à remplir par le stagiaire :</p> <p>Concerne des militants ayant une expérience syndicale confirmée</p> <p>Objectifs : Développer les facultés d'expression orale dans le contexte syndical</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Du 22 au 24 mars ■ Du 18 au 20 octobre
<p>Découvrir l'économie*</p> <p>Durée : 3 jours</p>	<p>Objectifs : S'approprier des notions élémentaires d'économie afin de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Comprendre et pouvoir expliquer les orientations essentielles de la Confédération - Construire et argumenter des revendications dans l'entreprise afin de les négocier 	<p style="text-align: center;">Du 23 au 25 mai</p>
<p>CSE*</p> <p>Durée : 5 jours</p>	<p>Condition(s) à remplir par le stagiaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Avoir effectué, dans toute la mesure du possible, le stage « Découverte de FO et moyens d'action du syndicat » sinon s'engager à le faire - Etre membre titulaire du CSE. Inscription possible des élus suppléants et des représentants syndicaux après accord du CFMS. Impératif : être pris en charge par le CSE <p>Objectifs : En tant que représentant du personnel au CSE, comprendre l'origine, la mise en place (élections), les missions et le fonctionnement du CSE au regard des orientations et analyses de l'organisation FO</p>	<p style="text-align: center;">Du 27 juin au 01 juillet</p>
<p>Connaître ses droits*</p> <p>Durée : 3 jours</p>	<p>Condition(s) à remplir par le stagiaire :</p> <p>Réservé en priorité aux défenseurs syndicaux, délégués du personnel, ainsi qu'aux camarades de la Fonction publique dans le cadre des contrats de droit privé</p> <p>Objectifs :</p> <p>Faire appliquer la Convention collective et le Code du travail dans l'activité quotidienne du syndicat</p>	<p style="text-align: center;">Du 22 au 24 novembre</p>

* Condition commune à ces stages : avoir effectué le stage « Découverte FO »

Formations 2022 organisées par l'institut du travail et l'AFIP

<p>Santé sécurité au travail</p> <p>Durée : 4 jours</p> <p>LIEU : UD FO 33</p>	<p><u>Condition à remplir par le stagiaire :</u> Avoir fait le stage « Découverte FO »</p> <p><u>Programme :</u> les obligations de l'employeur, les règles applicables aux CSE, les procédures en cas de danger grave et imminent, les différents risques professionnels, le régime d'indemnisation et présentation de la Carsat et de son département « risques professionnels »</p>	<p>▪ Du 20 au 23 juin</p> <p>▪ Du 05 au 08 décembre</p>
<p>« Droit du travail »</p> <p>Durée : 3 jours</p> <p>LIEU : INSTITUT DU TRAVAIL DE BORDEAUX</p>	<p><u>Condition à remplir par le stagiaire :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Avoir fait le stage « Découverte FO » - Tenir des permanences juridiques, être conseiller du salarié, ou souhaitant prendre une place dans le domaine juridique <p><u>Objectifs :</u> Eléments du droit du travail pour une implication syndicale dans le domaine juridique</p>	<p>Du 03 au 05 mai</p>

**→ Pour la formation Conseillers Prud'hommes
une journée de Bilan est prévu le 26 janvier 2022**

<p>Conseillers Prud'hommes</p> <p>Durée : 5 jours</p> <p>LIEU : A CONFIRMER</p>	<p>Programme en cours d'élaboration avec l'institut du travail</p>	<p>Du 13 au 17 juin</p>
<p>Conseillers Prud'hommes</p> <p>Durée : 4 jours 3 jours + 1jour</p> <p>LIEU : UD FO 33</p>	<p>3 jours : - <i>Les accessoires de jugement</i> et 1 jour : <i>bilan</i></p>	<p>Du 19 au 22 septembre</p>

La formation, qu'elle soit de nature économique, sociale et syndicale, à destination de chaque adhérent, des Délégués du Personnel, des Délégués Syndicaux, des élus du CSE, ou bien des Conseillers Prud'hommes, est un vecteur essentiel et important pour former au mieux les camarades de notre Organisation. C'est un outil incontournable dans le rôle qui est le nôtre : développer le syndicat, et ainsi, développer notre Organisation.

Bonne formation à tous.

Gisèle DELIGEY,
Secrétaire adjointe, chargée de la formation syndicale